

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Novembre 1946

L'an mil neuf cent quarante six, le vingt neuf mois
de Novembre, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZON, Ch. Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 24 Nov. 1946

Etaient présents : MM. REGAZON, Charles, rochede-
reux, Veyssière, Dasseux, Julien, MME Farizet
MM. Baudet, Chollet, Boulerne, Benelier, Cou-
nil, Savignac, Grussenmeyer, Domsq, Bouchet,
Chazeau, Prugnaud, Gohge

Absents : MM. elle Rikosky, MM. Simon, Arrive,
Thomas, Cousinet, Ollivier, Peraudeau, Prot.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. CONGE, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le CONSEIL.

CONTRAT DE LOCATION

ENTRE :

Monsieur Charles REGAZONI, Maire de la commune de Royan, autorisé par délibération du Conseil Municipal, en date du 29 Novembre 1946

ET :

Monsieur Henri BRISSARD, Greffier à la Justice de Paix

IL A ETE CONVENU :

ART I - Monsieur Brissard loue à la ville de Royan, pour y établir les bureaux de Monsieur le Juge de Paix et de son Greffier, deux pièces de la villa "Faust", Avenue Jean Lacaze à Pontailac, pour un an, à compter du 1er Mars 1946

ART II - Le présent contrat est renouvelable, par année et par tacite reconduction.

ART III - Les contractants conviennent de mettre fin au présent contrat en se donnant un préavis d'un mois.

ART IV - Le paiement du loyer se fera tous les ans au mois de Mars et à terme échu.

ART V - Le prix du loyer est fixé à 3.000 frs (TROIS MILLE FRANCS) par an, net de toute autre charge, notamment des impôts.

ROYAN, le 12 Décembre 1946

Le Bailleur,

[Signature]

Le Locataire,

